

**ARRÊTÉ** portant désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein de la Commission des Droits de l'Autonomie et des Personnes Handicapées.

**N° D-2024-287**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1, L.3221-3 et L.3221-7,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article R.241-24,

**VU** la délibération n°1 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Fabien BAZIN en tant que Président du Conseil départemental,

**VU** la délibération n° 3 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection des Vice-Présidents et Conseillers délégués du Conseil départemental,

**VU** l'arrêté n°D-2021-1210 du 17 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein de la Commission des Droits de l'Autonomie et des Personnes Handicapées,

**CONSIDÉRANT** l'empêchement du Président du Conseil départemental et la nécessité d'assurer la continuité du service public,

**– A R R Ê T E –**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté n°D-2021-1210 du 17 septembre 2021 est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

Les Conseillers et Agents départementaux ci-dessous sont désignés pour siéger au sein de la Commission des Droits de l'Autonomie et des Personnes Handicapées :

**2.1. Titulaires :**

- Madame Eliane DESABRE, Conseillère départementale déléguée à la prévention spécialisée et à la lecture publique,
- Madame Anouk CAMAIN, Conseillère départementale,
- Le(la) Directeur(trice) de l'autonomie,
- Le(la) Chef(fe) de service gérontologie handicap.

## **2.2. Suppléants :**

- Madame Justine GUYOT, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Madame Michèle DARDANT, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Madame Maryse AUGENDRE, Conseillère départementale déléguée au handicap,
- Madame Stéphanie BÉZÉ, Conseillère départementale,
- Madame Véronique KHOURI, Conseillère départementale,
- Madame Anne-Marie CHÊNE, Conseillère départementale,
- Le(la) Chef(fe) de service des personnes âgées et personnes handicapées,
- Le(la) Chargé(e) de gérontologie handicap.

## **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département et notifié aux personnes concernées à l'article précédent.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

## **ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 08 AVR 2024

Le Président du Conseil départemental,



Fabien BAZIN

Publié le 08/04/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre